



**RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS À :**

Bid Receiving/Réception des soumissions
Brianna.Leach@rcmp-grc.gc.ca

**SOLICITATION
AMENDMENT**

**MODIFICATION DE
L'INVITATION**

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments: - Commentaries :

THIS DOCUMENT CONTAINS A SECURITY
REQUIREMENT

LE PRÉSENT DOCUMENT COMPORTE UNE
EXIGENCE EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ

Title – Sujet Services d'architecture et de génie – correction des lacunes par rapport aux codes de l'IOTMP		Date Le 23 décembre 2022
Solicitation No. – N° de l'invitation 202301325		Amendment No. – N° de la modification 02
Client Reference No. - No. De Référence du Client 202301325		
Solicitation Closes – L'invitation prend fin		
At/à :	14 : 00	HNE (heure normale de l'Est) EST (Eastern Standard Time)
On/le :	Le 13 janvier 2023	
F.O.B. – F.A.B.	GST – TPS	Duty – Droits
Destination of Goods and Services – Destinations des biens et services Voir aux présentes.		
Instructions Voir aux présentes.		
Address Inquiries to – Adresser toute demande de renseignements à Brianna Leach Brianna.Leach@rcmp-grc.gc.ca		
Telephone No. – No. de téléphone 343-541-8512		

Delivery Required – Livraison exigée Voir aux présentes.	Delivery Offered – Livraison proposée Voir aux présentes.
Vendor/Firm Name, Address and Representative – Raison sociale, adresse et représentant du fournisseur/de l'entrepreneur :	
Telephone No. – No. de téléphone	Facsimile No. – No. de télécopieur
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) – Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date



Modification 002 à l'invitation à soumissionner

La modification 002 à l'invitation à soumissionner a été publiée pour :

- (A) Indiquer les changements apportés à l'appel d'offres
 - (B) Répondre aux questions concernant l'appel d'offres
-

(A) MODIFICATION À LA DP

(Changement 2) : À la section 3.1.2 :

SUPPRIMER : Au complet.

(Changement 3) : À la section 1.1.1 des EPEP :

EFFACER :

Les éléments ci-dessous ne sont pas# inclus dans le nombre maximal de pages susmentionné :

- i. Lettre de présentation (facultative – le contenu ne sera pas évalué);
- ii. Annexe B – Formulaire d'identification des membres de l'équipe dûment rempli;
- iii. Annexe C – Formulaire de proposition de prix dûment rempli;
- iv. Annexe E – Formulaire de déclaration et d'attestation dûment rempli;
- v. EPEP 3, section 3.2 – Exigences obligatoires de la présente annexe.
- vi. Page de couverture de la DP;
- vii. Première page des modifications apportées à la DP.

(Changement 4) : À la section 1.2.1 :

SUPPRIMER : Au complet.

(Changement 5) : À la section 3.1.4 :

SUPPRIMER : Au complet.

(B) QUESTIONS ET RÉPONSES

Question 8 : Dans la modification 01 de l'invitation à soumissionner, aux question et réponse 7, il est indiqué que les exigences en matière de réponse technique sont uniquement le Formulaire d'identification des membres de l'équipe et les CV des membres de l'équipe. Cependant, il est entendu que les réponses à l'ensemble de l'exigence obligatoire O1 sont requises. Est-ce correct?



Réponse 8 : *Correction* La présente réponse corrige les question et réponse 7 contenues dans la modification n° 01 de l'invitation à soumissionner n° 1 :

a. Les propositions des soumissionnaires doivent inclure une réponse à chaque section de l'exigence obligatoire 1 (O1).

b. Les soumissionnaires sont priés d'utiliser le formulaire d'identification d'équipe de l'annexe B pour répondre à l'exigence obligatoire 1 (O1). Il n'est pas obligatoire d'utiliser l'annexe B.

c. En réponse à l'exigence obligatoire 1 (O1), les soumissionnaires peuvent soumettre un CV, mais ce n'est pas obligatoire.

d. Consulter l'EPEP 1 Exigences de présentation, qui nomme tous les documents qui doivent être inclus dans les propositions.

Question 9 : Aucune limite au nombre de pages n'est indiqué. Pouvez-vous nous indiquer le nombre maximum de pages pour cette proposition?

Réponse 9 : Il n'y a pas de limite au nombre de pages. Reportez-vous au changement 3 de la présente modification de l'invitation à soumissionner.

Question 10 : Nous pensons que la section 1.2.1 fait référence à la compréhension et à l'approche que le soumissionnaire doit décrire, aucun autre élément de l'ANNEXE F, EXIGENCES DE PRÉSENTATION ET ÉVALUATION DES PROPOSITIONS (EPEP) ne demande cette information. Veuillez confirmer que nous avons bien compris.

Réponse 10 : Voir le changement 4 de la présente modification de l'invitation à soumissionner.

Question 11 : Nous pensons que le point 3.1.4 fait référence à l'expérience des employés et que c'est dans cette section que nous devons présenter les employés et leur expérience. Pouvons-nous inclure les employés des sous-experts-conseils? Devons-nous présenter un organigramme?

Réponse 11 :

- a. Voir la question et la réponse 15, et voir le changement 5 dans la présente modification de l'invitation à soumissionner.
- b. Un organigramme n'est pas requis.

Question 12 : Le point 1.2.2 indique ce qui suit : *le Canada demande aux proposants de reprendre les sujets dans l'ordre des critères d'évaluation, sous les mêmes rubriques.* Pouvez-vous clarifier, étant donné que l'EPEP 3, *Critères d'évaluation* ne comporte pas de rubriques?

Réponse 12 : Par « rubriques », on entend qu'il faut garder le même format dans la proposition que ce qu'il est indiqué à la section 3.2, *Exigences obligatoires.*

Question 13 : Donc, la proposition technique sera évaluée en fonction des exigences obligatoires?

Réponse 13 : Confirmé.

Question 14 : À la page 48 de 50, à EPEP 3, CRITÈRE D'ÉVALUATION, au point 3.1.2, il est indiqué que « *le proposant doit répondre aux critères d'évaluation en utilisant les gabarits de tableau ci-après* », mais il n'y a pas de gabarits. Pouvons-nous recevoir le tableau des critères d'évaluation?

Réponse 14 : Voir le changement 2 de la présente modification de l'invitation à soumissionner.



Question 15 : Nous pensons que le point 3.1.3 fait référence à l'expérience du cabinet et que c'est dans cette section que nous devons parler de notre expérience. Pouvons-nous inclure l'expérience des sous-experts-conseils? Combien de projets devons-nous présenter?

Réponse 15 : La section EPEP 3, *Critères d'évaluation*, au point 3.1, *Instructions à l'intention des proposants*, fournit des directives aux soumissionnaires. Les propositions doivent inclure leurs réponses à la section 3.2 *Exigences obligatoires*.

Question 16 : Dans toutes ces sections, il n'y a pas d'ordre précis à suivre comme l'indique la section 1.2.2, « le Canada demande aux proposants de reprendre les sujets dans l'ordre des critères d'évaluation, sous les mêmes rubriques ».

Réponse 16 : Voir les question et réponse 12.

Question 17 : Quel est le tableau d'évaluation de l'appel d'offres actuel?

Réponse 17 : Voir la réponse fournie à la modification 01 de la demande de propositions.

Question 18 : Compte tenu de toutes les questions ci-dessus, nous aimerions demander le report de la date limite du 6 janvier 2023.

Réponse 18 : Voir la réponse fournie à la modification 01 de la demande de propositions.

TOUTES LES AUTRES MODALITÉS DEMEURENT INCHANGÉES.